



DÉPARTEMENT
DE LA GIRONDE.
ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX.
CANTON

AN 1813.

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

Commune de *St André de Cubzac*

Arrondissement du Tribunal de 1^{re}. instance
DE BORDEAUX.

Registre des Mariages.

Nous PIERRE-BRUNO GALINEAU, président du tribunal
de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution
des dispositions du code Napoléon, coté et paraphé le présent
registre, contenant *rente six* feuillets,
pour servir à enregistrer et constater les Mariages dans la
commune de *St André de Cubzac* pendant l'an 1813.

A Bordeaux, le *trois* Décembre 1812.

Galineau



Du onze Janvier mil huit cent treize

Christophe Mellier
&
Marg^{te} Appert

acte de mariage de Christophe Mellier, Laboureur
âgé de vingt cinq ans et trois mois né dans cette
Commune le dix octobre mil sept cent quatre vingt
sept et habitant avec ses père et mère fils
légitime de Guillaume Mellier et de Magdelaine
Baillou ici présents et consentans d'une part;

Et de Marguerite Appert âgée de vingt cinq ans,
et onze mois née à Cubzac demeurant à St Antoine
fille majeure de Jean François Appert et de Jeanne
Chaignau.

Les actes préliminaires sont

1^o. Extrait des registres de publications de mariage
faits dans cette Commune les Dimanches treize et
vingt décembre dernier et dans celle de Cubzac
les Dimanches vingt et vingt sept du dit mois de
décembre et affichées aux termes de la Loi au
quel mariage il n'a été fait aucune opposition.

2^o. L'acte de naissance des époux délivré ce jour
par nous et par le maire de Cubzac le tout
en forme de tous les quels actes il a été donné
lecture par moi officier public.

Les dits Epoux présents ont déclaré prendre ce
mariage l'un Marguerite Appert et l'autre
Christophe Mellier.

En présence des M^{rs} Jean Bouillet vignerons
âgés de trente trois ans; Bernard Bougemaille

âgé de vingt huit ans; Bertrand Dalsac
âgé de vingt huit ans; Bernard Largeton
de vingt huit ans, les trois derniers habitants
habitans de cette Commune et non mariés
époux.

après quoi moi Jacques Rêchou, Adjoint à la
mairie de St. André se en bras fais au le prestre
d'office public, et prononcé au nom de la
que les dits époux sont unis en mariage, et que
les époux et le témoin bouillat déclaré ne
savois signer, et les autres témoins ont signé
avec nous. Rougemont

Bertrand Dalsac Largeton

M. Rêchou

N^o 2.

Valentin bouchon

8
Margueritte bouillat
Acte de mariage de Valentin bouchon, laboureur
âgé de trente-un ans né dans cette Commune
vingt quatre janvier mil sept cent quatre vingt
demeurant avec sa mère à Cubrac fils légitime
de feu elie Bouchon et de vivante françoise
ici présente et consentant, d'une part.

Et Margueritte Bouillat âgée de vingt quatre
ans et cinq mois née dans cette Commune le
trente aout mil sept cent quatre vingt huit



1 3

9 Demeurant avec sa mère, fille legitime
de feu Bernard Bouillat et de vivante Jeanne
terrien ici présente et consentante d'autre part;

Les actes préliminaires sont:

1^o. L'acte de publication du dit mariage fait
dans cette Commune et dans celle de Coubert les
dimanches treize et vingt de cembre dernier et
affichées aux termes de la loi auquel mariage
il n'a été fait aucune opposition.

2^o. L'acte de naissance des Epoux Delivrie
pour pour nous par extrait le tout en forme
de tous quels actes il a été donné lecture par
moi officier public.

Les dits Epoux présents ont déclaré prendre en
mariage l'un Valentin Bouchon l'autre
margueritte Bouillat.

En présence de Jean Bouillat, vigneron âgé
de trente trois ans, frère de l'épouse, Bertrand —
Dalrat, tonnelier âgé de vingt huit ans; Bernard
Rougemaille aussi tonnelier âgé de vingt huit
ans; Bernard Largeteau, tonnelier, âgé de
vingt huit ans, non parents des époux et
tout habitants de cette Commune.

Après quoi moi Jacques Richou adjoint à
la mairie de St. André. de Coubert faisant les
fonctions d'officier public de l'état Civil ai



4

mil huit cent huit ainsi qu'il est
constaté par extrait des registres de l'écou-
delion par nous le premier mai mil huit
cent neuf

Les actes précéminaires sont:

1^o. Extrait du registre des publications de
mariage faite dans cette Commune les
dimanches vingt de cembre & vingt neuf du d.
& dans celles de Blaye & de Moulins les
dimanches vingt neuf de cembre & dix
de cembre derniers, & affichés aux termes de la
loi, au quel mariage il n'a été fait aucune
opposition.

2^o. L'acte de naissance de l'époux delivré par
l'adjoint du maire de la commune de Cavignac
le vingt neuf janvier mil huit cent dix,

3^o. L'acte de naissance de l'épouse delivré par
le maire de ville neuve d'agen le ... (sans date)

3^o. L'acte de l'écou delion par extrait les premier
mai mil huit cent neuf par nous, du sieur Jacques
saurestien premier mari de ladite Jeanne marquet.

4^o. L'acte du Consentement au dit mariage
donnés par Jean marquet et Anne
Cabecabe. Le tous en forme de tous les quels
actes il a été donné lecture par moi
officier public

Les dits Epoux présents ont déclaré

prendre en mariage l'un / comme un
l'autre Jean Dupin;

En présence de André Dupin, coutelier
de trente six ans frère de l'époux; Jacques
Barotau, boulanger, âgé de trente ans;
Carmin Milhet, propriétaire âgé de vingt
ans, Jean Etienne Sabotier, propriétaire âgé
de trente six ans, non parents des époux et tous
habitans de cette Commune.

après quoi moi Jacques Bochon, adjoint
la mairie de St. André de cubzac faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil
prononce au nom de la loi que les époux
unis en mariage. & ont les dits époux
fils et tantes déclaré ne savoir signer.
approuvé les mots Notaire.

jeune juré Dupin
Barotau Milhet

J. Etienne Sabotier

ex: 6

Pierre Eymat
&
jeune sœur

Le premier février mil huit cent treize
Acte de mariage de Pierre Eymat, vigneron
âgé de vingt huit ans né dans cette commune le
seize Janvier mil sept cent quatre vingt cinq.
Demeurant, fils légitime de Jean Eymat



5
et de Jeanne Demuchau, habitant de la
commune de Cadillac, procédant du consentement
de ses père et mère d'une part.

Et de Jeanne Rouien, âgée de vingt six ans et
quatre mois née à la lande le onze septembre mil sept cent quatre-vingt
habitant avec ses père et mère de cette Commune
fille unique de François Rouien et de Jeanne
Lafay, ici présents et consentans

Les actes préliminaires sont

1^{er} Extrait des Registres de publication, du dit
mariage faite dans cette Commune et dans celle
de Cadillac les dimanches treize et vingt d'octobre
dernier et affichées aux termes de la loi auquel
mariage il n'a été fait aucune opposition -

2^o L'acte de Naissance de l'epoux délivré ce jour
par nous

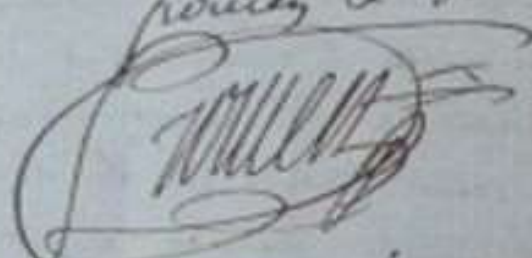
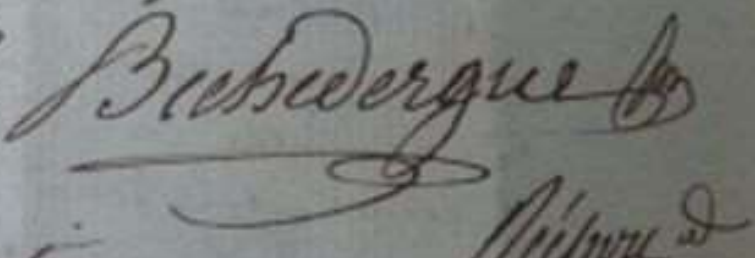
3^o L'acte de Naissance de l'epouse délivré par extrait
ce jour par le maire et la lande.
Le tout en forme et de tous les quels actes il a été
donné lecture par moi officier public

Les Dits Epoux présents ont déclaré prendre
en mariage l'un Jeanne Rouien et l'autre
Pierre Cymat.

En présence des M^{rs} François Rouien, marchand,
âgé de quarante quatre ans; André Pichedergue
marchand, âgé de vingt huit ans; Mathurin.

Gonthier, Laboureur, âgé de vingt six ans
jeune veuf, vigneron âgé de cinquante
quatre ans, tous habitans de cette Commune
et non parents des Epoux;

après quoi moi Jacques Recheu, adjoint à
la mairie de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état Civil, a
prononcé au nom de la loi que les dits
Epoux sont unis en mariage. & ont dû en
un savoir signer à l'exception des témoins
fournis & Recheu, et Gonthier.

 
Malbecour Gonthier Recheu

n° 5.
Joseph martin
&
Margueritte mallard

Du neuf février mil huit cent treize
acte de mariage de Joseph martin, charpentier
de Vaissaux, âgé de vingt six ans né dans cette
Commune le sept février mil sept cent quatre vingt
six & habitant, fils majeur d'Etienne martin,
et de Jeanne Gardureau consentans ainsi qu'il
résulte de leur procuration, demeurans également
de cette Commune.

& de Margueritte mallard, âgée de vingt cinq
ans, née à Cubzac le vingt deux mai mil sept
cent quatre vingt huit, habitant avec son père
& mère de cette Commune fille majeure et



Denis Mallard, maçon, et de Catherine Michélet,
ici présents et consentans,

Les actes préliminaires sont :

1^o. Extrait du registre des publications de mariage
faite dans cette Commune les Dimanches six et
huit de décembre dernier affichées aux termes de la
loi auquel mariage il n'a été fait aucune
opposition;

2^o. Le Consentement au dit mariage donné par
Etienne martin et Jeanne Gardureau retenu par
M^r Bureau notaire de cette Residence, le seize
novembre mil huit cent deux;

3^o. L'acte de naissance de l'epoux Delivré par extrait
à nous par nous;

4^o. L'acte de naissance de l'epouse Delivré par extrait
le huit de décembre dernier par le maire de Cabre,
le tout en forme et selon les quels actes il a
été donné lecture par moi officier public

Les dits Epoux présents ont déclaré prendre
en mariage l'un Marguerite Mallard &
l'autre Joseph martin.

En présence de Jean Isaac Bellouard,
marchand, âgé de quarante ans; Arnaud —
Baramat, maçon âgé de trente quatre ans;
Jean Dakeac, boulanger âgé de trente trois ans,

non parens des Epoux; & un François
maçon âgé de trente ans père de six
habitans de cette Commune.

après quoi moi Pierre François Courand,
officier de l'état Civil de la Commune,
après en avoir été prononcé au nom de la
que les dits Epoux, sont unis au mariage;
et est après lecture du présent acte signé
à l'exception De l'opérateur, de la mère & d'un
François Daramat.

Joseph Marton
Mallard
Billaud
Sada
Courand

n° 6

Pierre Ardouneau

&

Marguerite Rigole

Du onze février mil huit cent treize

Acte de mariage de Pierre Ardouneau, cultivateur,
âgé vingt neuf ans et neuf mois né dans cette
le vingt deux octobre mil sept cent quatre vingt trois
& demeurant, fils de Pierre Ardouneau, d'abord
cette Commune le neuf Ventôse an treize, & de
Catherine Dujin décédée le vingt trois octobre
sept cent quatre vingt trois, ainsi qu'il résulte de
actes de décès que nous nous sommes fait représenter

& de Marguerite Rigole âgée de dix neuf ans
née et habitante dans cette Commune avec la
père & mère fille mineure de Jacques Rigole



73
A de Magdelaine allain, ici présents et
Consentans.

Les actes préliminaires sont:

1^o. Extrait du Registre des publications de
mariages faites dans cette Commune les dimanches
quatre et onze de ce mois affichés aux termes de la
loi auquel mariage il n'a été fait aucune opposition.

2^o. L'acte de naissance des Epoux Délivré ce
jour par nous par extrait;

3^o. L'acte de décès de pierre ardoonnan, et de
Catherine Dupin père et mère de l'époux.

Et tout en forme de tous les quels actes il a été
donné lecture par moi officier public.

Les dits Epoux présents ont déclaré prendre
mariage l'un, margueritte Rigole, et l'autre, pierre
ardoonnan.

En présence de moi, Rodriques, aubergiste
âgé de cinquante-un ans, Jean Luc Dalpuch,
propriétaire âgé de cinquante-neuf ans,
françois Mallard, maçon, âgé de trente ans, Armand
Daramat, aussi maçon, âgé de trente quatre ans,
tous habitants de cette Commune et non

Parents des Epoux;

après quoi moi, Jean françois Couraud,



8

Dimanches vingt quatre et trente
janvier se. affichées aux termes de la loi
au quel mariage il n'a été fait aucune
opposition,

Le tout en forme de tout les quels actes il
a été donné lecture par moi officier public.

Les dits Epoux présents ont déclaré prendre
en mariage l'un Margueritte Nives, l'autre
Jean Lacotte.

En présence de Jean Debierre, maréchal fumeur
âgé de quarante six ans; Jean Baptiste Théophile
Mithet, propriétaire âgé de trente quatre ans;
Pierre Carmin Mithet, aussi propriétaire âgé de
vingt huit ans; Moine Rodriguez, ambargiste ^{de}
Cinquante un ans habitant de cette Commune
& non parents des Epoux;

après quoi moi Pierre François Couraud, maire &
officier de l'état Civil de la commune de St. André de
Cubree, ai prononcé au Nom de la Loi que
Jean Lacotte et Margueritte Nives sont unis;
mariage; & ont après lecture du présent acte
signé à l'exception des Epoux.

& au même instant nous ont déclaré les
dits Jean Lacotte et Margueritte Nives qu'ils
reconnaissent pour être père & mère de deux
Enfants du sexe féminin et l'autre masculin,



N. De Demoiselle Jeanne Cramon, âgée de ²vingt-un
ans et trois mois, née le dix huit novembre mil sept
Cent quatre vingt-neuf dans cette Commune &
habitant avec ses père, ~~elle~~ ^{sa} mère saut Jeanne
Cramon, armurier les présent et Contentant & de
sa Catherine Richdargue d'autre part.

Les actes préliminaires sont:

1^{er} Extrait des Registres des publications de mariages
faits dans cette Commune et dans celle de sonne les
dimanches sept et quatorze de mois Courant, affichés
aux termes de la loi auquel mariage il n'a été fait
aucune opposition.

2^o Extrait de l'acte de Naissances de l'époux -
délivré Ce jour par nous,

3^o Extrait de l'acte de Naissances de l'épouse -
délivré Ce jour par le maire de sonne.

Le tout en forme de tous les quels actes il a été
donné lecture par moi officier Civil.

Les Dits Epoux présents ont déclaré qu'en ce
mariage l'un Demoiselle Jeanne Cramon, l'autre
M. Bertrand Bernier.

En présence des M^{rs} Bernard Forchard,
marchand, âgé de quarante trois ans; Oncle de l'époux
Claude Melle, Vétérinaire âgé de Cinquante Cinq ans,
Jean Doublan, tonnelier âgé de quarante un
ans, Jean Plumeau, marchand, âgé de

Cinquante six ans, non marié, des Eaux
habitans de cette Commune.

Après quoi moi Jacques Néhou et
maire & officier publics Civil de la commune
soudres susdite ai prononcé au chœur de la
que les Eoux sont unis en mariage & ont
lecteur du présent acte signé avec nous.

Jeanne Cramon épouse

Bernier
Cramon
Cramon j^{me} Claude
Mlle

Néhou

Plumier

Néhou

EX. 9

Jean Daillat
&

Marie Ambaud

Le vingt trois février mil huit cent trois
acte de mariage de Jean Daillat, cultivateur
âgé de vingt six ans et six mois né à Caillet
Département de l'Aisne le treize juillet mil
Cent quatre vingt six, habitant de cette Commune
fils majeur de Saturnin Daillat Decan.



Cusset le vingt décembre mil huit cent
six; et de françoise Cornil, s'écrit au dit
lieu de Cusset le vingt huit décembre mil
sept cent quatre vingt huit;

Mme Marie Ambaud née et habitante de
cette commune le treize avril mil sept cent
quatre vingt huit âgée de vingt cinq ans
fille majeure de Laurent Ambaud, habitant
de la présente Commune ici présent et consentant,
et de feu Marie Debout,

Les actes préliminaires sont. 1^o. Extrait
du registre des publications du dit mariage fait
dans cette Commune les dimanches sept et quatorze
du mois courant, affichés aux termes de la loi sur quel
mariage il n'a été fait aucune opposition.

2^o. Extrait de l'acte de naissance de l'époux,

3^o. Extrait des actes de décès des père & mère
de l'époux déclarés par le maire de Cusset le
vingt trois août mil huit cent deux.

4^o. Extrait de l'acte de naissance de l'épouse
déclaré ce jour par nous.

Le tout en forme & de tous lesquels actes
il a été donné lecture par moi officier Civil

Les dits Epoux présents ont déclaré vouloir
en mariage l'un Marie Ambaud l'autre
Jean Daillet;

En présence des 1^{rs} Jean Théophile Michel

propriétaire, âgé de trente trois ans, s.
Néac Saboulin, propriétaire âgé de
trente sept ans, Bernard Clemeun
propriétaire âgé de quarante ans habitant
de cette Commune & non mariés desquels

après quoi moi Jacques Pichon, adjoint
Du maire de l'arrondissement de Cubrac faisant les fonctions
d'officier Civil ai prononcé au vu & sous la loi
que Jean Daillut, & Marie Aubaud sont un
en mariage & ont après lecture du présent
acte signé avec nous à l'exception de l'opposant
et de son père, & Bernard Pichon, marchand âgé de
quarante trois ans.

Chenucaud

officier Mettre Daillut Marie Aubaud
Daillut Daillut Daillut

Du Vingt sept février mil huit cent deux

N° 10
Malthurin Nardet
&
Jeanne Sachard
au

acte de mariage de l.^r Malthurin Nardet, habitant
âgé de quarante six ans et sept mois, né à Vaas -
Département de la Sarthe le dix septembre mil huit
cent soixante six, habitant de Cubrac vers
Marie Aubaud, d'écclée à Cubrac le dix huit
février mil huit cent deux ainsi qu'il est
constaté par l'extrait de l'acte d'écclée de l'écclée
par le Maire dudit Lieu, fils majeur de l'écclée
Louis Nardet & de Jeanne Dufaut de
Vaas



N Jeanne Lachare, âgée de
née à P. Guvais le

11

habitant avec sa mère en
cette Commune fille majeure de feu S. Joseph
Lachare et de vivante Jeanne Larnas ici présente
et contentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont.

1^{re}. Extrait des Registres de publication Dudit
mariage faite dans cette Commune les dimanches
quatorze & vingt de ce mois & dans celles de caban
ainsi qu'il est constaté par le Certificat Dumain
en date du vingt cinq de ce mois, affichée aux
termes de la loi auquel mariage il n'a été
fait aucune opposition.

2^o. Extrait de l'acte de décès de la dite Marie
arambat, Délivré par le maire de la d^{te} Commune
de ce jour.

3^o. L'acte de Naissance de l'epoux Délivré par
l'agent municipal de Vaux le Petit
mil sept Cent quatre vingt trois.

4^o. L'acte de Naissance de l'epouse Délivré
par Extrait le

Le tout en forme et de tous les quels actes il a
été donné lecture par moi officier public.

Les Dits Epoux présents ont déclaré prendre

En mariage M^{re} D^{le} Jeanne Lachar
Née S^{re} Mathurin Nardet.

En présence des M^{rs} Henry Lachar, père
âgé de trente-un an, frère de N^{re} S^{re}, Nardet
Chausseur, aîné propriétaire, âgé de quarante
Jean Baptiste Théophile Elithet, propriétaire
âgé de trente quatre ans, Jean Nardet Lachar
aussi propriétaire non père des Epoux &
habitans de la présente Commune.

Après quoi moi Pierre François Couraud
Officier de l'état Civil de la commune de
de cubra ai prononcé au nom de la loi
les dits Epoux sont unis en mariage, & ont
après lecture du présent acte signé à l'usage
de la même de N^{re} S^{re}.

Barelet Jeanne Lachar

Elisabeth Lachar M^{re} Mathurin

J^{re} Nardet Lachar
Pour

N^o 11

Arnaud Cavignac
&
Elisabeth Lachar

Le Deux avril mil huit cent treize
acte de mariage de Arnaud Cavignac, Cultivateur
âgé de vingt deux ans, né dans cette Commune de



Vingt neuf de cembre mil sept cent quatre
 vint, y habitant avec sa mère, fille mineure de
 Jean Cavignac, décédé dans la présente commune
 le sept Brumaire l'an quatorze & de sa mère
 Catherine Bonnet, ici présente et consentant.

& de Elisabeth Savineau, âgée de vingt ans
 née dans cette Commune le deux avril mil sept cent
 quatre vingt huit, y demeurant avec son père & mère
 fille mineure de Jean Savineau & de Catherine
 Sacristain, ici présents et consentans.

Les actes préliminaires sont:

1^o. Extrait Du Registre de publication du dit mariage
 fait dans cette Commune les dimanches sept et
 quatorze mars dernier affichés aux termes de la
 loi au quel mariage il n'a été fait aucune opposition.

2^o. Extrait de l'acte de décès du dit Jean Cavignac
 délivré Ce jour par nous;

3^o. Extrait de actes de naissances des Epoux de ce jour
 également Ce jour par nous;

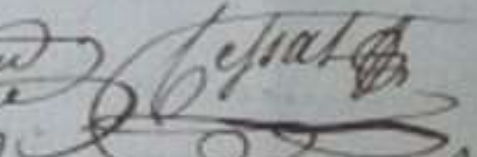
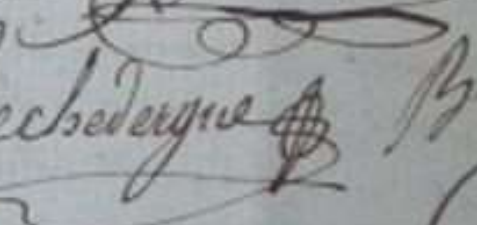
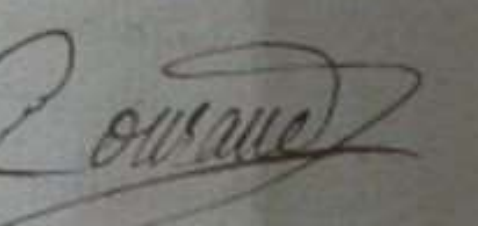
Le tout en forme et de tous les quels actes il
 a été donné lecture par moi officier public.

Les dits Epoux présents ont déclaré prendre
 ce mariage pour Elisabeth Savineau & l'autre
 Arnaud Cavignac;

En présence de Joachim Beau, tonnelier âgé
 de trente six ans; Jean Béchederque, propriétaire
 âgé de vingt cinq ans; Pierre Cellac, boucher -

âgé de vingt cinq ans; & de Bertrand Dabre
tonnelier âgé de vingt neuf ans tous habitans
de cette Commune et non parents des Epoux.

après quoi moi Pierre François Couraud
maire et officier de l'état civil de la commune de
St. André de Cubzac ai prononcé au Nom de
La Loi que les dits Epoux sont unis en mariage
Et ont après lecture du présent acte signé
à l'exception de l'épouse de son père & mère et de
la mère de l'époux qui ont déclaré ne le savoir.

Beaud  Carignac
Bechebergue  Bertrand Dabre
Couraud 

ex. 12.

Arnold Nadal
&
Jeanne Boustaud

De trois avil mil huit cent treize
Acte de mariage de Bernard Nadal, boucher,
âgé de vingt quatre ans et sept mois né dans cette
Commune le vingt deux novembre mil sept cent quatre
vingt huit & demeurant avec son père & mère
de Bernard Nadal, & de Jeanne Nava, épouse
de Contentant, d'une part.

& de Jeanne Boustaud âgée de dix sept ans
huit mois née le dix neuf juillet mil sept cent quatre
vingt quatre dans cette Commune & habitant
avec son père & mère fille mineure de Auguste
Bourdau, & de Catherine Fronier, ses parents &
Contentant d'autre part.



Les actes préliminaires sont:

13

1^{er} l'acte de publication du d. mariage fait dans cette Commune Les dimanches vingt et vingt septième dernier affichés aux termes de la loi auquel mariage il n'a été fait aucune opposition.

2^e l'acte de naissance des Epoux délivré à leur par nous, par extrait.

Le tout en forme de tous les quels actes il a été donné lecture par nous officier public.

Les dits Epoux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Jeanne Bourdau d'autre Nadat.

En présence de Jean Rigé, métreier, âgé de cinquante cinq ans, Jean Gabard, boulanger âgé de soixante-un ans, Helvétius Beque, Charentier âgé de vingt trois ans, non parents et Jean Bertin, — boucher âgé de trente trois ans, Jean fils de l'époux, tous habitants de cette Commune.

après quoi moi Jacques Richon adjoint à la mairie de St. André de cubre, faisant les fonctions d'officier de l'état civil ai prononcé aux termes de la loi que les dits Epoux sont unis en mariage. & ont après lecture du présent acte signé avec nous à l'exception de la mère de l'époux.

Jeanne Bourdau épouse Nadat

Nadat père

Bourdau

Gabard

Helvétius Beque

Rigé

Catherine

Bertin jun

Francine

Richon

Jean Delaune

Jeanne Boudelais

Acte de mariage De Jean Delaune, natif de
de trente-un ans, et Cinq mois né le vingt six
mil sept cent quatre vingt un Dans cette Commune
Demeurant avec sa père & mère fils unique
Jean Delaune et de Jeanne Boudelais, la fille
& Contubant, Dans l'acte.

Jeune Boudelais âgée de vingt six ans
le vingt Cinq mars mil sept cent quatre vingt un
Dans cette Commune où elle y habite avec sa
fille unique De Jeanne Boudelais née le
Contubant & de son Jeanne Boudelais

Les actes préliminaires sont:

1^o. Extrait du Registre des publications dudit
mariage fait Dans cette Commune le Dimanche
vingt huit mars et quatre avril conformément
aux termes de la loi au quel mariage il n'a
été fait aucune opposition.

2^o. L'acte de naissance des Epoux Dits
Jean & Jeanne Boudelais.

Le tout En forme de tous les quels actes il
a été donné lecture par moi officier public.

Lesdits Epoux présents ont déclaré pendant
mariage l'un Jeanne Boudelais l'autre
Jean Delaune.

En présence de Jean Dupuy, Marchand, âgé
de vingt-un ans; Pierre Laforgue, marchand
âgé de quarante Cinq ans; Pierre Delaune



Jardinier âgé de trente Cinq ans, & Jean
Jean Saboulin, propriétaire âgé de trente Sept ans,
tous habitants de cette Commune et non mariés des
Eoux.

Après quoi moi Pierre François Couraud, maire
& officier de l'état Civil de la commune se l'auto
De courbrat ai prononcé au nom de la loi que les
dits Eoux sont unis en mariage. & ont après
lecture du présent acte déclaré en savoir l'exact
à l'exception des témoins Dupuy, Seillac &
Saboulin qui ont signé avec nous.

Pierre Seillac, J'audimier

J. Verac Saboulin J. Dupuy fil.
COURAUD

ex. 14

francois Seaud Du Vingt Six avril mil huit cent treize
Acte de mariage de francois Seaud, Nouchet
Maire Courbrat âgé de vingt six ans, né dans cette Commune le
trois Juin mil Sept Cent quatre vingt huit, &
demeurant fils majeur de feu Joseph Seaud,
et Jeanne Chiron.

Et de Marie Courbrat âgée de vingt ans
née le deux mai mil Sept cent quatre vingt treize
dans cette Commune & demeurant fille mineure
de feu François Courbrat, et Françoise Moine
présentant du consentement de ses parents ainsi qu'il résulte de
Les actes préliminaires sont.

1. Extrait des Registres de publications

à la libération de
tous les familles
seules.

COURAUD

Dudit mariage faite Dans cette Communauté
Dimanches vingt huit mars, et quatre avril
officiers aux trines de la loi au quel mariage
il n'a été fait aucune opposition
2^e L'acte de naissance des Epoux, Délivré par le
Ce jour par nous.

3^e Expédition de la délibération du conseil de
famille faite devant le juge de paix de la commune
Ce jour, dûment enregistrée.

4^e L'acte de décès de Joseph Réau et de Jean
Chiron Délivré ce jour par extrait par nous.

5^e L'acte de décès de François Courbras et de Jeanne
Moine Délivré également par extrait Ce jour
par nous.

Le tout en forme de tous les quels actes il a été
donné lecture par moi officier public

Les dits époux présents ont déclaré prendre ce
mariage l'un Marie Courbras, l'autre François
Réau.

En présence de Jean Moine, Cultivateur âgé
quarante cinq ans, oncle et tuteur de l'épouse,
habitant de la commune de Salignac; Jean
Gastoy, Cordonnier, âgé de trente - un ans habitant
de Bourg, Cousin Germain de l'époux; Michel
Chambrière, marchand, âgé de vingt cinq ans
Cousin Germain de l'épouse habitant de



L'Écluse, & de Bernard Nadal, ~~Conseiller~~
 âgé de vingt quatre ans, habitant de cette
 Commune.

après quoi moi Pierre François Couraud, maire
 & officier de l'état Civil de la commune de St.
 André se substitue & prononce au nom de la loi
 que les dits Epoux sont unis en mariage. &
 ont après lecture du présent acte de célébration
 lu son signer à l'exception de l'époux & du
 témoin Nadal.

Marie Couraud épouse
 Nadal

(Signature)
 DUMAU

N° 45.

Prs Létourneau
 &
 Jeanne Eymier

De l'Écluse Moi mil huit cent Treize
 acte de Mariage de Pierre Létourneau,
 Sardinier, âgé de vingt sept ans, né à St. Romain
 ainsi qu'il est constaté par son extrait de naissance
 délivré par l'adjoint du maire de St. Romain
 le 16 avril dernier, fils de St. Jean Létourneau & de
 Elisabeth & l'ay habitant de luyon ici présent et
 consentant

Et Jeanne Eymier âgée de vingt neuf ans, habitante
 de cette Commune née dans celle de St. Laurent le
 vingt Cinq novembre mil sept cent quatre vingt quat

elle majeure de Jean Eguier et de son
Catharine Roche, habitante de St Laurent
près cette et consentant
les actes préliminaires, sont

1^o Extraits des registres de publication du dit mariage
faits dans cette Communauté les dimanches vingt
cinq avril dernier, et deux du mois courant ainsi que
dans celle de St Laurent, et dans la Communauté
de Luzon les dimanches deux et neuf du présent
mois, affichés aux bruns de la loi au quel
mariage il n'a été fait aucune opposition.

2^o L'acte de naissance de l'Époux et celui
de l'Épouse délivrés par celui le vingt trois
avril et par le maire de St Laurent et celui de
l'Épouse délivré également par celui par lequel
du maire de St Romain.

Le tout en forme de tous lesdits actes, il a été
donné lecture par moi officier public.

Les dits Époux présents ont déclaré prendre
en mariage l'un Jeanne Eguier et l'autre
Pierre Létourneau.

En présence de Claude Itay, habitant, élu
de la Communauté de St Romain, âgé de trente quatre
ans, Procureur propre d'Époux de Cinqvante
huit ans, habitant de St André, Simon Pige
Carreier, âgé de vingt six ans, habitant de St
Argentier de marlin, habitant aussi de St.



L'acte, après de quarante quatre ans
 pour la dite commune avec l'acte de
 l'ajout à l'exception de Claude Stey -
 après quoi M^{re} Jacques Nechaux a donné
 du moins pendant les fonctions, d'office public
 de l'acte civil de la Commune de St. André
 de Dubron, ai prononcé au nom de la loi
 que l'acte civil tant au mariage, et
 ont après lecture de l'acte signé avec
 nous à l'exception de l'ajout qui a déclaré
 ne le savoir.

jeune épouse épouse
 Claude Stey Bonniard
 jeune page

Berniarc Bonnet

Eymig

Nechaux

approuvant la rectif. de l'acte

cy 16

Jean Sacristain

&

Marie Fontenay

Du neuf Juin mil huit cent seize
 acte de mariage de Jean Sacristain Laboureur
 âgé de dix neuf ans né dans cette Commune
 le quatre vintdeuxième au mois y demeurant
 avec ses père & mère fils mineur de Jean
 Sacristain & de Suzanne Mondoué ici présent
 & Contentant.

Edmarie Fontenau, âgée de dix huit ans
dans cette Commune le premier jour Complément
— quatre y demeurant avec son père & mère
salle mineure de Valentin Fontenau et de Marie
Apachon sa mère et Contentand.

Les actes préliminaires sont:

1^o L'acte de publication du dit mariage fait
dans cette Commune les Dimanches trente may &
et six du mois courant affichés aux lieux sus-
dits au quel mariage il n'a été fait aucune opposition.

2^o L'acte de constatation des Epoux délivré par
nous Ce jour par ce trait

Le tout en forme de tous les quels actes il a été
donné lecture par moi officier public des dites Eglises.

Les dits Epoux présents ont déclaré qu'ils
en mariage l'un Marie Fontenau l'autre
Jean Sacristain.

En présence de Jean Dalrac, boulanger âgé de
trente six ans, Bertrand Dalrac, tisserand âgé de
vingt neuf ans, Bernard Largetan, tisserand âgé
de trente deux ans & d'Antoine Combate, marchand
âgé de quarante six ans habitants de cette Commune
& non parents des Epoux.

Après quoi nous Jacques Néchon 1^{er} adjoint à



La mairie de St. André en cubra faisant les fonctions
 d'officier public de l'état Civil a prononcé au
 nom de la loi que les dits Eoux sont unis
 en mariage. & ont après lecture du présent acte
 signé avec nous à la réception des Eoux, de
 son père & mère de l'epoux de la mère de l'epoux
 & du témoin Conale Fonteneau, Thot: mil Jabo
 Jabo: Sargis: Nérou

Du trent juin mil huit cent treize

acte de mariage de M. Roger Genevil, Charpentier
 âgé de vingt six ans, né à Montendre le quatre
 Septembre mil sept cent quatre vingt sept &
 demeurant avec son père fils de M. Roger Genevil,
 représenté par le M. Jacques Genevil, receveur
 Municipal des Droits Réunis, ainsi qu'il résulte
 de la procuration retenue par le M. Bureau notaire
 de cette Résidence, & de M. Marguerite Renaud
 décédée à Montendre le dix neuf octobre mil huit
 cent neuf;

A Marie Jeanne, âgée de vingt neuf ans, née
 dans cette Commune le vingt quatre août mil sept cent
 quatre vingt quatre & demeurant fille majeure en
 Pierre Jeanne de cédé dans cette Commune le deux
 février mil huit cent dix, & de Marguerite
 Malardit décédée le quatorze juin mil huit cent dix

N° 1

—

M. Roger Genevil

&

M. Jacques Genevil

—

Les actes préliminaires Sont

- 1^o. Extrait du registre des publications du dit mariage fait dans cette Communauté les Dimanches vingt huit et trente may dernier; & dans celle de Montaudou les Dimanches trente mai & six juin courant affiché aux termes de la loi au quel mariage il n'a été fait aucune opposition.
- 2^o. Expédition des pouvoirs donné au Dr. Jacques Genuit.
- 3^o. L'acte de décès de la D^{re} Marguerite Renaud, délivré par extrait par l'officier Civil de ladite Communauté de Montaudou;
- 4^o. L'acte de Naissance de l'epoux délivré par extrait par le maire du D^{re} Montaudou
- 5^o. L'acte de décès des D^{tes} Jeanne et Anastasie délivré par extrait Ce jour par nous.
- 6^o. L'acte de Naissance de l'epouse délivré Egalement par extrait.

Le tout en forme de tous les quels actes il a été faite lecture par moi officier public.

Les D^{tes} Epoux présents ont déclaré prendre en mariage l'un le D^r Roger Genuit, & l'autre Marie Jeanne

En présence des D^{rs} Pierre Gautier Notaire âgé de cinquante ans; Moïse Rodriguez, Aubergiste âgé de cinquante deux ans



Jean Dabon, boulanger âgé de trente-un ans, &
 Jean Belliville, marchand âgé de Cinquante Sept ans,
 habitans de cette Commune et non parents des époux,
 après avoir vu Jacques Rochon, 1^{er} adjoint à
 la mairie de Belliville. Cabrac faisant les fonctions
 d'officier public de l'état Civil ai prononcé au bout
 de laquelle que les dits Epoux sont unis en
 mariage. & ont après lecture du présent
 acte signé avec nous. ^{épouse} Marie Jeanneau

Général époux

Belliville Gentier

Mirze Rodriguez Salas

Mario Vissiere

Reborel

N^o 18

Jean Grelard

et
 Anne Girard

Le neuf juin mil huit cent treize. —
 acte de mariage de Jean Grelard, jardinier —
 âgé de trente Huit ans, né le 7 juin mil sept cent
 quatre vingt trois, à Carelles Demeurant dans cette
 Commune fils majeur de François Grelard & de
 Jeanne Doud, ici présents et Contentant habitans
 de la Commune de Genjard.

et Anne Girard, âgée de vingt huit ans née dans
 cette Commune & Demeurant avec sa mère fille
 majeure de Jean Girard décédé à St Germain le
 dix neuf prairial l'an second de la République
 & de Marie Petit ici présente & contentant.

Les actes préliminaires sont:

1^o Extrait des publications dudit mariage fait
dans cette Commune les Dimanches vingt deux
et trente mai dernier & dans celle de quinze
et trente mai & six du mois courant. Officier
aux termes de la loi au quel mariage il n'a
fait aucune opposition.

2^o Extrait de l'acte de l'acte de décès de Jean
Girard Délévri par extrait ce jour pour nous
Gervais

3^o l'acte de Naissance de l'épouse Délévri par
extrait ce jour pour nous.

Le tout en forme de tous les quels actes il a été
donné lecture par moi officier public en
l'état Civil

Les Dits Epoux présents ont déclaré prendre
en mariage l'un avec Girard & l'autre Jean
Grelard.

En présence des S^{rs} Pierre Lescure, Chapelain
âgé de vingt sept ans, moine Rodriguez ambassadeur
âgé de cinquante deux ans, Jean Baptiste Deshayes
Maitre propriétaire âgé de trente quatre ans
& Bernard Clémenceau, aîné propriétaire âgé
quarante un ans tous habitants de cette Commune
et non parents des Epoux.

Après quoi moi Jacques Néchon greviers
Député de la mairie de S^t. André de cette

19
faisant les fonctions d'officier public de
l'état Civil ai prononcé au nom de la Loi que
les dits Epoux sont unis en mariage. & ont après
lecture du précédent acte signé avec nous à l'assistance
de l'épouse, des mères des Epoux, qui ont déclaré en
la façon.

grelard époux
M^{re} Rodrigue grellard,
Pierre Lesauve
jeanne Goulet. off. Nitche

Recheu &

Ch. 19

Jean Desjard
&
marie Sallé.

De dix huit mille huit cent treize
acte de mariage de Jean Desjard, menuisier âgé
de vingt neuf ans, né dans cette Commune le vingt
octobre mil sept cent quatre vingt quatre, y demeurant
avec son père fils majeur de Louis Desjard,
ici présent et consentant, et de jeanne Goulet,
décédée dans la présente Commune le vingt
septembre mil huit cent onze.

& de marie Sallé âgée de vingt deux ans,
née dans cette Commune le vingt six mars mil
sept cent quatre vingt onze y demeurant avec
son père & mère fille majeure de Germain Sallé
et jeanne Audouin ici présents et consentants.

Les actes préliminaires sont:

N^o. Extrait du Registre de publication de dis

marriage fait dans cette Communauté le 10^{me} de
ce mois, et faire de ce mois, affiché aux lieux
où la loi auquel mariage il n'a été fait
aucune opposition.

2^o l'acte de naissance des Eoux délivré
ce jour par extrait par nous.

3^o l'acte de décès de Jeanne Pléneau
délivré également par extrait par nous.

Le tout en forme de tous les quels actes il
a été donné lecture par moi officier public.

Les dits Eoux présents ont déclaré par
un mariage d'un Marie Sallé & l'acte par
devant.

En présence des S^{rs} Bernard Desere Secrétaire
de l'écuregistre ment âgé de vingt huit ans, habitant
à la ville de Libourne; Bernard Clement, âgé de quarante ans; Jean verra de boutin
propriétaire âgé de trente sept ans; Bernard
Rougemaille, tannier âgé de vingt huit ans
habitants de cette Communauté et non parents des
Eoux.

après quoi moi Jacques Lechou, adjoint
de la mairie de St. andré & Cubzac faisant les
fonctions d'officier public ai déclaré au nom
de la loi que les dits Eoux sont unis

mariage. Et ont après lecture du présent
acte signé avec nous à l'exception du père
de l'époux et de la mère de la mariée.

Marie Sallé épouse Jean den Buis
Egout

Sally

Омеля Чумаков

Rougemont

7th Mercur laboring

Neibou &

Nº 20

28. मेघनाद

James Newcomb

Da Dir neun Jähr. mit Lust ent-fallen. —

Acte de mariage d'André Mécynard, teneur
 âgé de vingt trois ans, né à Lancia le trois mar-
 mil sept cent quatre vingt dix, habitant de cette
 Commune avec son père ^{son} fils majeur de Jean
 Mécynard et de Marguerite Mécynard ses parents
 et Contentant.

Et Anne Renard, âgée de vingt six ans née dans
cette Commune & demeurant avec sa mère —
fille majeure de Jean Renard, décédé dans la
prison d'Angleterre en l'an trois; et de Louise
qui l'a élevée & présente & consentante.

Les actes préliminaires sont.

Co. Extraordinary in Registre des publications

Le dit mariage fait dans cette Commune les
dimanches vingt et heste may dernier
aux termes de la loi au quel mariage il
n'a fait aucune opposition

1^{re} L'acte de naissance de l'époux délégué
au lieu de l'acte de son mariage mil sept cent quatre
vingt trois.

2^o L'acte de naissance de l'épouse délégué
à Paris par nous.

3^e Letout En forme de tous les quels actes il a été
donné Lecture par moi officier public

Lesdits Epoux présents ont déclaré qu'ils
en mariage l'un avec l'autre l'autre André
meunier.

En présence des 1^{er} Pierre Berniard, propriétaire
âgé de cinquante huit ans, 2^e Pierre Calvère
propriétaire âgé de vingt huit ans, 3^e Bernard
Clemenceau, propriétaire, âgé de quarante un ans, 4^e
Rousteau, tonnelier âgé de quarante un ans habitant
de cette Commune, non parents des Epoux.

après quoi moi Jacques Richou, adjoint à la
mairie de St André de Cubzac faisant les fonctions
d'officier public de l'état Civil ai prononcé au
nom de la loi que lesdits Epoux sont unis
mariage. Aout après Lecture du présent acte, signé à
l'exception de par de la main de l'époux et de la main de l'épouse
auquel meunier de par de la main de l'époux
Clemenceau.

Remarque
Bernard Berniard

Richou
Bernard Berniard

Christophe Belloumeau

Elisabette Nouillet

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

Du Vingt Six Juin mil huit cent treize

Acte de mariage de Christophe Belloumeau

âgé de trente deux ans n'a pour le dore futur

deux cent quatre vingt sept ans avec les père & mère de

cette Commune fils majeur d'Antoine Belloumeau &

de Marguerite Debort, les pères et consentans.

Et Elisabeth Nouillet, âgée de vingt sept ans

née dans cette Commune & demeurant, avec les père & mère

la quinzaine pour mil sept cent quatre vingt six, fille

majeure de Bernard Nouillet décédé dans la présente

Commune le vingt un Juin mil huit cent treize

& de Jeanne Carrez les pères & consentans.

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

Les actes préliminaires sont: 1^o l'acte de publication
du dit mariage fait dans cette Commune le dimanche
treize et vingt Juin courant affiché aux
termes de la loi au quel mariage il n'a été fait
aucune opposition.

2^o l'acte de naissance de Joseph Delivré par
extrait par le maire de Juvigny le 27 mai 1810.

3^o l'acte de naissance de Joseph Delivré par
Extrait Ce jour par nous.

4^o l'acte de décès du dit Bernard Nouillet
également délivré par extrait par nous.

Le tout En forme de tous les quels acte, il a
été donné lecture par moi officier public.

Les dits Eux ont déclaré qu'ils ont
mariage l'un Elisabeth Nouvelle et l'autre
Christophe Hellemeur,

En présence des M^{rs} Normand Deseze, notaire
seigneuriallement âgé de vingt huit ans, habitant
de Libourne, Jean Baptiste Théophile Millaud,
propriétaire âgé de trente trois ans, Normand
Clement, propriétaire âgé de quarante ans,
Jean Charles Sabotier, propriétaire âgé de trente huit
ans habitants de cette Commune et non parents
Eux.

après quoi moi Jacques Nèchem adjoint à la
maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions de
publie de l'état Civil ai prononcé au nom de la
loi que les dits Eux sont unis en mariage
Et ont après lecture du présent acte déclaré en
l'acte signer à l'exception des témoins

Clement . Millaud
J. Charles Sabotier Nèchem

N^o 22
Pierre Lapaure
N
Marie Aubert

Du trois juillet mil huit cent treize
acte de mariage de Pierre Lapaure, marchand
de Verres âgé de trente ans, né à Sordet Regard
de la Corze, le trois avril mil sept cent quatre
vingt deux demeurant dans cette Commune
majeur de Jean Lapaure, consentant ainsi
qu'il resulta de la procuration donnée

22.

au s^r Carlat; et de Jeanne Carlat
décédée à Serles le Vingt-un pluviôse an treize.

A Marie Aubert âgée de Vingt trois ans né
à Cubnérain le vingt quatre mars mil sept cent
quatre vingt Dix habitante de cette Commune
fille majeure de Jean Aubert décédé dans cette
commune le huit Vendémiaire an Douze, & de
François Jean, icci présente et consentant habitant
de Cubnérain.

Les actes préliminaires sont :

- 1^o L'acte de publication du dit mariage faite
dans cette Commune les dimanches vingt
avril & deux mai dernier ainsi que dans celle
des cotes, & dans la Commune de Cubnérain
les dimanches Neuf & Seize Mai de l'année
~~1804~~; affichée aux termes de la loi auquel
mariage il n'a été fait aucune opposition.
- 2^o La procuration donnée au s^r Carlat par le jeu
de l'époux dûment informé.
- 3^o L'acte de Naissance de l'époux délivré par
l'extract par le maire de Serles le neuf Novembre
mil huit cent deux.
- 4^o L'acte de Naissance de l'épouse délivré par
l'extract le premier décembre mil huit cent neuf.
- 5^o L'acte de ~~Naissance~~ de la mère de l'époux

Acte de décès du père de l'épouse d'Alexis
pour faire mourir.

Земля для нас.

Donne lecture par moi officier public.

Donna's lecture gave me a different perspective

Les dits Egoz presens ont déclaré grandeur
mariage l'un Marie Aubert l'autre Jean
Loyans.

mariage M^r Marie Aubert Pautou
Loyaux.

En présence des ^{rs} Marc Antoine Fourget

En présence des ¹^{rs} Marc Antoine Fourget,
guipote des convois militaires, âgé de vingt-sept
ans, Jean Dalrac, boulanger âgé de trente-cinq
ans, Millepied fondeur, âgé de trente-cinq ans
et Bernard Rougemaille tonnelier âgé de trente ans
tous habitant à cette Commune et non possesseurs
des Eaux.

majorité des convois militaires, âgé de vingt ans

Ans. Jean Dalrac, boulanger âgé de trente-cinq ans.

grande Millepied fondant, âgé de trente ans.

N Bernard Rougemaille tonnelier app. de treuil

tous habitans de cette Commune et non pas

Der Erzeug.

après quoi moi même Francis Comand-

maire et officier de l'état Civil ce la

Commune de St André de l'Est et de la

nom de la loi que les dits Commissaires ont

en mariage. Nout avon l'écriture de mon oncle

... ont après lecture du présent
l'usage à l'exception des cas où la loi en dispose

Reynolds.

Willyniad

Rougemaille

Calves

18

Du Dix Juiiles mil huit Cent treize 23

Acte de mariage de Dominique Morin, vigneron
 âgé de trente-un ans, né à St Germain le dix
 neuf octobre mil sept cent quatre vingt deux
 habitant de la Commune de St Romain,
 fils majeur de ses père Morin, décédé à St
 Germain le vingt huit février mil huit cent neuf.
 Et de Magdelaine Baron, l'époux ainsi que le
 témoin ignorent le lieu de son décès.

Et Marthe Guimon âgée de vingt sept an
 née dans cette Commune le deux février mil sept
 cent quatre vingt dix, y demeurant avec son père
 & sa fille majeure de Thomas Guimon & de
 Elisabeth Savinon ses pères & Consentants.

Les actes préliminaires sont 1°. Extraits du registre
 de publication du dit mariage faite dans cette
 Commune et dans celle de St Romain, le
 dimanches vingt sept juin et quatre juillet 1813
 affiché aux termes de la loi au quel mariage
 il n'a été fait aucune opposition.

2°. L'acte de Naissance de l'époux Delivré
 par extrait le trois mai mil huit cent dix

3°. L'acte de Naissance de l'épouse Delivré le
 jour nous.

4°. L'acte de décès de père Morin Delivré
 par Extrait le vingt huit juin Decem.

Le tout en forme de tous les quels
il a été donné lecture par moi officier

Les Dits Epoux présents ont déclaré vouloir
mariage l'un marthe Guimon l'autre
Dominique Morin.

En présence de Jean Dabre Boulanger
âgé de trente ans; Bernard Cramon,
armurier âgé de quarante cinq ans; Pierre
boucher, âgé de vingt trois ans; habitants de la
Commune, & de Jean Boisson, boulanger
de trente sept ans, habitant d'Aubie, non
des Epoux.

après quoi moi Jacques Rêchon, premier adjoint
à la mairie de l'arrondissement de Cubrie, faisant les
fonctions d'officier public de l'état Civil ai-
prononcé au Nom de la loi que les Dits Epoux
sont unis en mariage. & ont après lecture
du présent acte signé avec nous à l'exception
des Epoux & des père & mère de l'épouse.

L'Officier Public
Jacques Rêchon Boisson
Dabre

De quinze heures mil huit cent treize

Acte de mariage de Pierre Millepié, fondeur, âgé
de trente ans né dans cette Commune le deux
mil sept cent quatre vingt deux & demeurant au lieu
dit maison de Jean Millepié de cédé dans la commune
commune le huit plus ou moins, & de Catherine
frais, ici présente & consentant

ex. 26

Pierre Millepié
&
Marie Boisson

21

Et Marie Boileau, âgée de vingt ans et cinq
mois née dans cette Commune le dix février mil
sept cent quatre vingt treize y demeurant avec les
père & mère fille de Jean Boileau et de Marie —
Normandin, ici présents & consentans

Les actes préliminaires sont. 1^o. Extrait des
Registres de publication du dit mariage faite dans
cette Commune les dimanches et onces juillet courant
affichés aux termes de la loi auquel mariage il
n'a été fait aucune opposition.

2^o. L'acte de Naissances des Epoux Veliore & pour
pas nous par extrait.

3^o. L'acte de décès de Jean Millepiéd père de l'un
d'eux dans cette Commune.

Le tout En forme de tous les quels actes il a été
donné lecture par moi officier public.

Les dits Epoux présents ont déclaré prendre
en mariage l'un Marie Boileau, l'autre père
Millepiéd.

En présence de Bertrand Dakeu, boulanger âgé
de vingt huit ans, Jean Dakeu, boulanger
âgé de trente un ans, Joachim Neau, boulanger
âgé de trente deux ans, & Bernard Fischer, marchand
âgé de quarante cinq ans tous habitans de cette
Commune & non parens des Epoux.

après quoi moi Pierre François Couraud
 Officier de l'état Civil de la Commune de
 de Cubzac ai prononcé au nom de la loi
 première mille pied, et Marie Boileau sont
 en mariage & ont après lecture du questionnaire
 signé à l'acceptation de la mère de l'épouse
 Marie Boileau épouse de M. Boileau
 cfuouille

Boileau Jeanne & Kéille mille
 Jessart & M. & Bourgeois
 Berchard & Magdelaine
 Beau
 Bertrand Dubac
 Ombre

N° 85.

Jacques arambat

&
 Jehonille Delpan

De Vingt Deux feuilles mil huit cent trois.
 acte de mariage de Jacques arambat, marin âgé
 de trente un ans, et trois mois né le vingt deux août
 mil sept cent quatre vingt deux dans cette commune
 & demeurant avec sa mère fils majeur de l'ar
 arambat. Décédé dans la présente Commune le
 trois feuilles mil sept cent quatre vingt six
 de M. Jeanne Julien, ici présente et
 Consentant.

Et Béronille Despau, âgée de vingt ~~trois~~ ^{vingt} ans, et six mois, née le dix Janvier mil sept cent quatre vingt huit dans cette Communauté fille majeure de Louis Despau, menuisier et de Jeanne pleueau décédée le vingt Septembre mil huit cent onze le dit Despau ici présent et Contentant. —

Les actes préliminaires sont: 1^o. l'acte de publication dudit mariage fait dans cette Communauté le dimanche vingt sept Juin & quatre feuilles couramment affichées aux termes de la Loi au quel mariage il n'a été fait aucune opposition,

2^o. l'acte de Naissance des Epoux déliés par extrait ce jour par nous.

3^o. l'acte de décès de Bernard Arambat et de Jeanne pleueau déliés par extrait ce jour par nous.

4^o. l'acte en forme de tous les quel actes il a été donné lecture par moi officier public.

Les dits Epoux présents ont déclaré grande En mariage l'un yétroille Despau, l'autre Jacques Arambat.

En présence de Germain Sallé, boulanger âgé de quarante huit ans, François Dublain, maréchal forgeron, âgé de trente deux ans, Etienne Lempic, âgé de quarante deux ans, poilier, Jean Dalrac, boulanger de trente deux ans tous habitants de cette Communauté de son menuisier.

après quoi moi Jacques Nèche
la mairie de St. André. de. cubre faisant la
fonction d'officier public de l'état Civil
prononce au Nom de la loi que les dits
époux sont unis en mariage, et ont approuvé
lecture du présent acte signé à l'exception
de l'épouse. De son père & de la mère dudit

Ambert
Sabbat

François Dufour
Lampy

N° 26.

Pierre Jaubert
&
Margt. irambert

De Vingt quatre Juillet mil huit Cent treize
acte de mariage de Pierre Jaubert marié
de trente ans, né le premier décembre mil sept Cent quatre
dans cette Commune y demeurant avec la mère
fils majeur de Pierre Jaubert décédé dans la
présente Commune le ~~quatorze~~ novembre mil
huit cent dix, & de vivante François Gillet
présente et consentant.

Et de Marguerite irambert âgée de quarant
ans née le treize Juillet mil sept Cent soixant
treize dans cette Commune y demeurant
majeure de Laurent irambert et de Catherine
Louppeau décédés l'un & l'autre dans la
Commune le dix sept Fervinal au quatre
huit mars mil sept cent quatre vingt

Les actes préliminaires sont: 10 Extraits
Des Registres de publication du mariage

26

faite dans cette Commune le dimanche
vingt Sept Juin, et quatre Juites Courant affiché
aux termes de la loi auquel mariage il n'a
été fait aucune opposition,

20. L'acte de Naissance des époux Delivré ce
jour par extrait par nous.

30. L'acte de décès de Pierre Faubert, Laurent
irambert et Catherine Rouman Delivré également
par extrait ce jour par nous.

Le tout en forme de tous les quels actes il a été
donné lecture par moi officier public.

Les dits Epoux présents ont déclaré prendre ce
mariage l'un Margueritte irambert l'autre Pierre
Faubert.

En présence de Bernard Clemeunier, âgé de
quarante deux ans; Jean Leveau, âgé de soixante
quatre ans, Jean Baptiste Théophile Elletet,
propriétaires âgés de trente quatre ans et de Bernard
Fischer, marchand âgé de quarante quatre ans
habitans de cette Commune et non parens des
Epoux.

Après quoi moi Jacques Rechon premier adjoint
à la mairie de St. André de cabre faisant les fonctions
d'officier public de l'Etat Civil ai prononcé au
nom de la loi que les Epoux sont unis et
mariage & ont après lecture du présent acte signé
à l'exception des Epoux et de la mère des Epoux

Clemeunier Leveau Rechon
Fischer

N^o 27.

Jean Crocard

&
Marie Baillon

De Cinq cents mil huit cents Crocard
acte de Mariage de Jean Crocard, âgé
de vingt six ans et demi, né à St. Germain
Crocard fils mil sept cent quatre vingt sept.
Comme il est constaté par un extrait d'écrou
de la mairie de St. Germain le 23 mars 1806. Intéressé
de cette Commune, fils de Jean Pierre Crocard, décédé
à Paris le 27 Janvier mil sept cent quatre vingt Crocard
désigné est constaté par un extrait d'écrou par
Dubois maire d'Étrem le 28 avril 1813 — et de
Mlle de la Roche habitante à Étrem, ses parents,
et Consentants —

Et de Marie Baillon, âgée de vingt
trois ans et demi, née dans cette Commune
le vingt novembre mil sept cent quatre vingt sept
habitante de cette Commune, fille de Pierre Baillon
et de Marie Robin ses parents et Consentants

Les actes Préliminaires tout le Extrait
de l'Publication de l'acte de Mariage faite dans cette
Commune le Dimanche dix huit et vingt Cinq
Jusqu'à dernier, affiché aux termes de la loi, aucun
Mariage il n'a été fait aucune opposition

2^o. L'acte de naissance de Jean Crocard
d'écrou comme il est dit par l'acte de la mairie de St.
Germain —

3^o. L'acte de naissance de Suzanne d'écrou

Don par acte.

27

Acte de Don de l'Écuyer Jean de
Lignier, Seigneur, à Paris, le 23 avril 1700

Lecteur en forme, de tout lequels actes
il a été donné lecture par moi officier public

Lecteur Louis Reine ont déclaré vouloir
en mariage l'un Marie Baillon, et l'autre Jean
Boccard

En Présence de Jean Christophe Mithet
Récuteur de l'Épiscopat, âgé de trente trois ans,
Jean Nicolas Jacobin propriétaire âgé de trente
sept ans, Jean Joseph Simonnet, marchand
âgé de vingt cinq ans, Jean Dalrac bourgeois
âgé de trente deux ans, tous habitants de
S. André, et non parents de l'un

après quoi moi Jacques Reine, Récuteur ayant
à lui mariés de S. André de cubrac, faisant de
Fonctions d'officier public de l'État Civil, ai
prononcé au nom de l'État, que ledits Louis
ont été unis en mariage, et ont après lecture
du Présent acte déclaré se tenir satisfaits de
ce par nous interpellés, et ont les deux signés
amoureux, Salus (J. L. Chénier)

Mithet

J. L. Chénier

approuvés trois mois après
Mithet

Blaise Bélier
&
Catherine Seynat

De Cinq cent huit huit Cent treize
acte de mariage de Pierre Petit, vigneron âgé de
vingt trois ans, né dans cette Commune le 20
novembre mil sept Cent quatre vingt dix 7
demeurant avec sa mère, fils majeur de son
père & de Marguerite Notier sa mère
& Consentant.

& de Catherine Seynat âgée de vingt sept ans
née le 20 septembre mil sept Cent quatre vingt dix
dans cette Commune & demeurant avec sa mère
fille majeure de Blaise Seynat & de Jeanne Goutier
qu'ils ont & Consentants.

Les actes préliminaires sont

1^{er}. Extrait des registres de publication du dit mariage
fait dans cette Commune les dimanches vingt cinq
juillet 8^e et premier du mois courant affichés aux
portes de la loi au quel mariage il n'a été fait
aucune opposition ou

2^o. Extrait des registres de Naissance des Epoux
Blaise Bélier & Catherine Seynat.

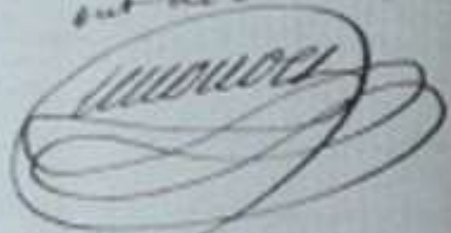
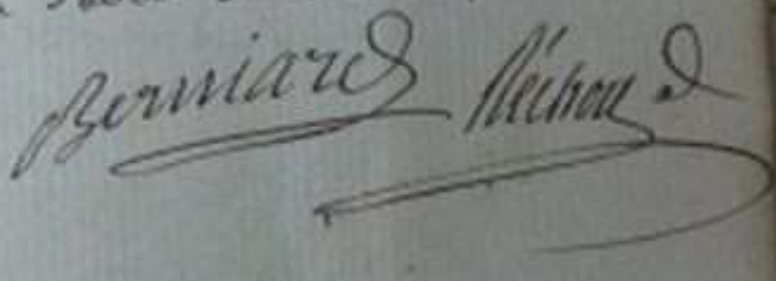
3^o. Les dits Epoux présents ont déclaré prendre
en mariage l'un Catherine Seynat l'autre
Pierre Petit.

Le tout en forme de tous les quels actes il a été
donné lecture par moi officier public.

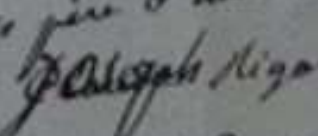
En présence de Jean Jacoubet, huissier âgé de
vingt quatre ans habitant à Bordeaux.
Pierre Berniard, propriétaire âgé de cinquante
huit ans, Jean Dalran, boulanger âgé de

l'acte deux ans, non pareil des Epoux
Thomas petit vigneron âgé de vingt deux ans
et l'époux est le dernier habitant de la paroisse
Commune.

après quoi moi Jacques Néhou adjoint à la
maire de St. André des Cèbres, faisant les fonctions d'offi-
ciel de l'état Civil ai prononcé au nom de la loi que
les Epoux sont unis en mariage. Et ont après lecture
du present acte signé à laception des époux
et de leur père & mère, & du témoin l'Éclat, qui
ont déclaré ne le savoir de c. interpellés.

Du dix août mil huit cent treize

acte de mariage de Jacques maréchal, vigneron, —
âgé de vingt deux ans né à Cèbres le deux février —
mil sept cent quatre vingt six, demeurant avec
sa mère dans cette Commune, fils de arnaud maréchal,
de cède dans la dite Commune de Cèbres le vingt
neuf janvier mil sept cent quatre vingt treize, —
& de Catherine Ernest ici présente et consentant.
& de Jeanne Rigole, âgée de vingt sept ans née
à Espettes le dix huit novembre mil sept cent quatre
vingt six demeurant avec sa mère & mère dans cette —
Commune fille majeure de  Rigole & de
marguerite Broustey ici présente consentant.

St. 29

Jacques maréchal

&

Jeanne Rigole

Les actes préliminaires sont:
1^o Extrait du registre de publication du dit mariage
fait dans cette Commune les dimanches vingt
sept et dix du mois court affiché aux lieux
de la loi au quel mariage il n'a été fait aucun
oppositon.

2^o Extrait l'acte de Naissance de l'époux Delivrier
Extrait le vingt cinq juillet dernier.

3^o l'acte de Naissance de l'épouse Delivrier
par extrait par l'ad^{re} municipale de ~~la~~ ~~ville~~ de
le 26 Arumire au sept.

4^o l'acte de décès du armand marisat Delivrier
maire de Cubzac le vingt cinq juillet dernier.

Les dits Epoux présents ont déclaré prendre au
mariage l'un Jacques marisat, et l'autre Jeanne
Rigole.

Le tout en forme de tous les quels actes il a été
Donné lecture par officier public.

En présence des srs Jean Jacobie, ténier in
quarante quatre ans, habitants de Bordeaux, Jean Bapt
dellut, propriétaire âgé de trente quatre ans, Je
rene Saboutin, âgé de trente sept ans & de Bernard
propriétaire âgé de quarante un ans non parents des
habitants de cette Commune.

Après quoi M^{re} Jacques Rêchon, adjoint à la municipalité
André Dubreuil ai prononcé au nom de la loi que les
Epoux sont unis en mariage. Sont agis lecture du
acte signé à l'exception Des Epoux, & de leur père & mère.

Plus en avant
J^{re} Kerac Saboutin

20
Du Vingt Cinq aout mil huit Cent Treize
acte de mariage de Jean Sauréan, vigneron
âgé de vingt trois ans, né dans cette Commune le
dix neuf mai mil sept Cent quatre vingt dix -
Devenant, fils majeur de François Sauréan décédé
dans la présent lieu le deux juillet mil huit cent sept
& de Anne Sauréan décédée le vingt octobre mil sept
Cent quatre vingt Douze. -

• N. marthe Frouin, âgée de vingt un ans née à
Saliquan demeurant dans cette Commune, fille unique
de Bertrand Frouin, décédée à Saliquan le vingt dix
juillet mil huit cent huit, & de Jeanne Bouchon
décédée également à Saliquan le treize fructidor
an treize.

Les actes préliminaires sont:

1^o. Extrait du Registre de publication dudit mariage
fait dans cette Commune les dimanches premier &
huit de Ce mois; affiché aux termes de la loi
auquel mariage il n'a été fait aucune opposition.
2^o. L'acte de naissance de l'époux délivré par extrait
Ce jour par nous.

3^o. L'acte de naissance de l'épouse délivré le dix sept
Du mois courant par le maire de Saliquan.

4^o. L'acte de décès de François Sauréan & d'Anne
Sauréan père & mère de l'époux délivré Ce jour par
extrait par nous.

5^o. L'acte de décès de Bertrand Frouin & de Jeanne
Bouchon, délivré par extrait par le maire de Saliquan
le dix sept aout courant.

Le tout en forme de tous les quels acte il a été
donné lecture par moi officier public

Les dits Epons présents ont déclaré
En mariage l'un marthe frouin, l'autre
faureau

En présence des Sr. Jean Barand, proprié-
taire de soixante huit ans; pierre Jeanneau, âgé
de quarante neuf ans; Jean faureau, âgé
de quarante cinq ans oulé & Rigon, Jean
Beau, toulouze âgé de trente deux ans, tous
des Epons et habitants de cette Commune

après quoi moi Jacques Richon adjoint au
mairie de St. andré de Cabrac faisant les fonctions
d'officier public de l'état Civil ai prononcé
Non de la loi que les dits Epons sont unis
mariage. & ont après lecture du présent acte
déclaré ne savoir signer à l'exception des témoins
Barand, Beau et Jeanneau qui ont signé en
nom.

Barand Jeanneau Beau
Richon

N° 31

May^r Fontenay De Vingt Six ans Maitre
Elisabeth Trois
ordonne acte de Mariage de Maymond
Fontenay Laboureur âgé de quarante
ans Né de cette Commune Le Vingt
fervier Mille Sept Cent Soixante Cinq
Demeurant fils Major de Joseph

Le Dix Sept Decembre Mil Sept 30
Cent quatre Vingt Trois dans cette Commune
de Marie Melus Decedee aussi dans cette
Commune le Cinq Decembre Mil Sept Cent
quatre Vingt Sept de Veuve de Jeanne
Montaud Decedee dans cette Commune le
Vingt Neuf Janvier Mil huit Cent Trois.

Et Elizabeth Ardonneau agee de quarante
Quatre ans Més a Cubzac le huit Jevier Mil
Sept Cent sixante Neuf Veuve de Jean
Mede Decedee a Cubzac le Vingt Floreal Com
mune fille de Pierre Ardonneau Decedee dans
cette Commune le Neuf Ventose Com Treize de
de Jeanne Jugron Decedee dans la Commune de
Cubzac le Deux Janvier Mil Sept Cent
sixante Quatre

Les actes Preliminaires sont.

- 1^o Extrait des Registres des publications de mariage
suivant dans cette Commune le Dimanche Premier
de huit de ce mois, Affiches aux Termes de la loi
auxquel Mairie il n'a été fait aucune opposition
- 2^o de l'acte de Naissance de l'Epouse delivré par
Extrait au jour pour Nous

En présence des ^{se} Bernard ^{se} Marchand ³¹
Marchand, âgé de quarante cinq ans
Jean Baptiste Theophile Milhet Prop.
âgé de trente quatre ans Pierre Cadieux
Milhet Propriétaire âgé de vingt huit
ans & Jean Nérée Sabourin âgé de
trente sept ans Habitants de cette
Commune Non garants des Epoux

après quoi M^r Jacques Mechen, adj. du
Maire & officier de l'Etat Civil de la
Commune de St André de Embarras ci dessus
en Nom de la loi que Raymond Fontenau
& Elizabeth Ardousson sont unis En
Mariage & ont après lecture du précédent
acte signé avec Non a l'exception
de l'Epoux & de l'Epouse

Milhet
Nérée Sabourin
Bernard
Marchand

Pierre Labatut
 &
 Pierre Hervé

Do trente Septembre mil huit cent
 acte de mariage de pierre Labatut, né
 de trente un ans né à Carrelle, le Cong de Carrelle
 est quatre vingt deux & demeurant avec ses
 père, fils majeur de pierre Labatut, & de sa
 Grand vie présent et Contentant;

& françoise Hervé âgée de vingt Cinq ans
 le vingt aout mil huit cent quatre
 demeurant dans cette Commune avec ses père & mère
 majeure de pierre Hervé, et de marie Dupin.

Les actes préliminaires sont:

- 1^o Extraire des registres de publications dudit mariage
 faite dans cette Commune & dans celle de Carrelle le
 dimanche dix neuf et vingt six de ce mois après
 aux termes de la Loi et au quel mariage il n'a
 fait aucune opposition.
- 2^o L'acte de naissance de l'époux d'écluse par le
 maire de Carrelle.
- 3^o L'acte de naissance de l'épouse d'écluse par le
 le vingt six de ce mois par le maire P. Hervé.

Le tout En forme de tous les quels actes il a été
 donné lecture par moi officier public.

Les dits Epoux présents ont déclaré prendre en
 mariage l'un françoise Hervé l'autre pierre Labatut.

En présence des P. Jean Brulaton orphèvre
 âgé de soixante ans, moine Rodriguez, subroge
 âgé de cinquante deux ans, Bernard Fichard
 marchand, âgé de quarante Cinq ans, &

32

Jean Acorac Saboutin, propriétaire âgé de ~~soixante~~ ^{soixante dix} ans son habitant de cette Commune & marié par son Epoux.

après quoi moi Pierre François Couraud, maire et officier de l'état Civil de la Commune de St André de la Garde ai prononcé au nom de la loi que les D^{rs} Epoux ont été unis en mariage & ont après lecture du présent acte déclaré ne savoir signer à l'exception des témoins.

Archambault J. B. Brulatour

Alize Rodrigue

J^e Verac Saboutin

Orvalle

N^o 33 Du deux Octobre mil huit cent treize. —

Acte de mariage de Philippe Doris, Cultivateur âgé de vingt ans né le vingt neuf octobre Néeille sept Cent quatre vingt deux y habitant avec ses père & mère, fils unique de Jean Doris & de Marie Fongere & de parents & Consentants.

& Jeanne Bellac âgée de dix huit ans, née le deux floréal an quatre dans cette Commune & demeurant avec ses père & mère fille unique de Antoine Bellac, & de Suzanne Néard, & de parents & Consentants.

Les actes préliminaires sont:

1^o. Extrait des registres de publications du dit mariage fait dans cette Commune les dimanches quinz et vingt deux août & affichés aux termes de la loi au quel mariage il n'a été fait aucune opposition.

2^o. Les actes de Naissances des Epoux délivrés par le J^ean extrait par nous

Le tout En force de tous les quels acte il a été
Lecture par moi Officier Civil

Les Dits Epoux présents ont déclaré prendre en mariage
leur jeune femme Beller & l'autre philipe Bonis.

En présence de Bernard Rougemaille, teneur
âgé de vingt-neuf ans, Bertrand Dubrac, teneur
âgé de trente ans, Leonard Bureau, Cabaretier
âgé de quarante deux ans, Henry Lecharre, greffier
âgé de trente trois ans habitants de cette Commune, leurs
parents des Epoux.

après quoi moi Pierre François Couraud, maire & Officier
public Civil de la Commune de St. André de Cubzac ai
prononcé au nom de la loi que les Epoux sont unis
en mariage, & ont après Lecture du présent acte signé
avec nous & l'exception du père de l'époux de la femme
l'époux & du témoin Bureau. approuvé des nots Dubrac

Donné Epoux Jeanne Beller épouse

Rougemaille Bertrand Dubrac

Donné

Couraud

N° 34.

Christophe Bernatou

Maria Bernatou.

De Sept octobre mil huit cent trois
Acte de mariage de Christophe Bernatou, vigneron âgé
de trente deux ans né le vingt-neuf septembre mil sept cent
quatre-vingt-un dans cette Commune demeurant avec sa
père & mère dans cette de Cubzac, fils majeur de Jean
Bernatou, & de Marguerite Bureau, les présents &
Consentans.

& Maria Bernatou, âgée de vingt deux ans
née à Tauriac le vingt Janvier mil sept cent quatre
vingt deux, demeurant dans cette Commune fille
majeure de Jean Bernatou, habitant de Tauriac
les présents et Consentans

de getrouille Dumenier, Dénier 33
de Commune de preignac le seul l'indemnité autre
Les actes préliminaires sont.

1. Extrait des registres de publications dudit mariage fait
dans cette commune et dans celles de Cabrac, et preignac
les dimanches vingt six septembre dix huit Dumenier cont
affiché aux termes de la loi au quel mariage il n'a été
fait aucune opposition.

2. L'acte de décès de getrouille Dumenier Dénier par
extrait par le maire de preignac le trois de ce mois.

3. Acte de naissance des Epoux Dénier par extraits
par les maires de cette Commune et de celle de Cabrac.

Le tout en forme de tous les quels actes il a été donné lecture
par moi officier public.

Les dits Epoux présents ont déclaré prendre en mariage
l'un Marie Bernard, l'autre Christophe Bernard.

En présence de M^r Pierre Cebac, boucher, âgé de
vingt cinq ans; Jean Rousseau, tonnelier, âgé de quarante
deux ans; Etienne Andoira menuisier âgé de vingt six ans,
habitans de cette Commune et non parens des Epoux, & de
Nicolas Ley Det, boucher âgé de vingt sept ans, habitant
de St. Antoine.

Après quoi moi Pierre François Couraud, maire &
officier de l'état civil de la Commune de St. André de
Cabrac département de la Gironde ai prononcé aux
de la loi que les dits Epoux sont liés en mariage &
ont après lecture du présent acte déclaré ne savoir signer
à l'exception de l'un d'eux.

(Signature: Cebac)
(Signature: Bernard)

(Signature: Couraud)

25.
Arnaud Rigole
&
Marie Lacare

De Sept octobre mil huit cent treize.
acte de mariage d'Arnaud Rigole, vigneron âgé de
ans né à Cubzac le Sept mars mil Sept cent quatre
ans & demeurant avec son père fils unique de
ici présent & Contentant & de Jeanne d'Anguier
à Cubzac le Cinq Juin mil huit cent Cinq.
& de Marie Lacare âgée de trente Cinq ans née le
mars mil Sept cent Soixante dix huit dans cette Com
& demeurant avec son père & mère fille unique de
Lacare & de Marie Eyraud ici présents & Contentants

Les actes préliminaires sont :

1^{er} Extrait du Registre des publications dûment
faites dans cette Commune les Dimanches vingt dix
Dernier et trois du mois Courant; affiché aux
la loi au quel mariage il n'a été fait aucune opposition
2^o L'acte de de de c. de délivre par extrait le Cinq
mois, & de la 3^e Jeanne d'Anguier.

3^o Les actes de naissance des Epoux délivrés par
extrait Ce jour par nous & par le maire d'Anguier

Le tout en forme de tous les quels actes il a été donné
lecture par moi Officier public.

Les dits Epoux présents ont déclaré vouloir
mariage l'un Marie Lacare, l'autre Arnaud Rigole

En présence de Michel Goujon, Notaire âgé de
Cinquante dix ans, habitant des Juchas. Nicolas
boucher habitant de St Antoine âgé de vingt sept ans
Martin Texnat, propriétaire âgé de quarante dix ans
& de Jean Dalras, boulanger âgé de trente trois ans
habitants de cette Commune et nous Jean de Eyraud
après quoi moi Pierre François Couraud, maire d'Anguier
de l'état Civil de la Commune de St André de Cubzac
Département de la Gironde ai prononcé au son

de la loi que les dits Epoux sont unis en mariage
& ont après lecture du présent acte, déclaré en l'absence
à l'exception des témoins. *Soyez* *Dalpus*
goujon *teynat*

Durand

De treize novembre mil huit cent treize. —
acte de mariage de Pierre Plumeau, Cultivateur âgé de vingt
deux ans, né à La Lande le vingt un février mil sept cent
quatre vingt onze, y habitant avec ses père, fils unique de
Jean Plumeau, consentant ainsi qu'il résulte de la procuration
reçue par un Jeanneau, notaire de cette résidence le vingt
trois octobre mil huit cent treize & de Jeanne Renard Douchon
à verser le huit novembre mil huit cent treize ainsi qu'il —
résulte de l'acte de décès de Jeanne Plumeau
La Lande.

Et Jeanne Durand, âgée de vingt six ans née le quatre
janvier mil sept cent quatre vingt sept dans cette Commune
y habitant avec ses père & mère fille unique de Jean
Durand, et de Jeanne Douchon, ses parents & légitimes;

Les actes préliminaires sont: 1^o extrait de l'acte de
publication de mariage faite dans cette Commune &
dans celle de La Lande les dimanches treize & quatorze
derniers et sept du courant, affichées aux portes de la ha-
lle quel mariage il n'a été fait aucune opposition. —
2^o l'acte de décès de Jeanne Renard mère de l'épouse
délivré par extrait par le maire de verser le douze de
Ce mois.

3^o Expédition du consentement du d. Jean Plumeau
délivré par le d. Jeanneau notaire.

4^o l'acte de naissance de l'époux de l'épouse
de la Lande le vingt trois août de.

5^o l'acte de naissance de l'épouse de l'époux
de la Lande le vingt trois août de.

Le tout En forme de Lettres les quels actes il a
donné lecture par son officier public

Les dits Epoux présents ont déclaré par le mariage leur Jeanne Girard, l'autre

En présence des Sr Joseph Durand, Jean
D. Soichet deux ans; Jean Luc Volz, propale
age de soixante ans; Jean Perrier, boulanger
seize ans; Jean Marie Sabotier, age de tout le
tous habitants de cette Commune & nommés de

Après quoi moi Jacques Reihou, adjoint au maire
de l'arrondissement faisant les fonctions de Maire
Municipal Civil ai prononcé au nom de la loi que les
deux sont unis en mariage, & ont après lecture du
présent acte déclaré ne savoir signer à ce présent
moment.

Pharmacopoeia Dabry

Leaving of the Mercu Saboutin

Richmond

№ 27

James Chaudron
&
Magdelaine Calkins

De Hugl quatre novembre mil huit cent seize.
acte de mariage de pierre Chaudru, tonnelier âgé de
huit ans et six mois habitant de cette Commune n° 2 Claire la
Cinq avil mil sept cent quatre vingt cinq, s'habitant en
Chaudru habitant Du 8 Claire consentant ainsi qu'il est
de la procuration retenu par me. Domini notaire au dit
de Claire la Douce octobre 8. & de Anne Jeanne Crestier
consentant ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Et De Magdelaine Cassin habitante de cette Commune
âgée de quarante quatre ans et six mois née à Sallan
la Haute marie mil Sept Cent Soixante neuf fille unique
De Jean Cassin et de Marie Branda Vicérai l'un
& l'autre à Sallan, les Vingt Trois mois après le
premier février mil Sept cent quatre vingt trois
ainsi qu'il résulte Des actes de Secin delivré après
leur célébration par la mairie Dudit lieu.

Les actes préliminaires, sont.

35

1^o Extrait du registre de publication dudit mariage fait
dans cette Commune et dans celle de Cluses le dimanche sept
et quatorze derniers Courant, affichés aux termes de la loi sur
mariage il n'a été fait aucune opposition.

2^o L'acte de naissance de l'époux delvignau extrait par la
seigneurie le onze octobre dernier;

3^o L'acte de naissance de l'épouse delvignau extrait le même jour
par la seigneurie de laillan.

4^o L'acte de décès de armand Cassin et marie Brande delvignau.
Également par extrait par la seigneurie de laillan.

5^o Expédition de la Consécration des dits père Chaudron, et
jeune Crochier.

Le tout en forme de tous les quels actes il a été donné lecture
par moi officier public.

Les dits Époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un
Magdeleine Cassin, et l'autre jeune Chaudron.

En présence des sieurs alexis lavel, Commissionnaire âgé
de trente cinq ans; Jean Baptiste thod philibert milhet, propriétaire
âgé de trente trois ans; Bernard fischer, marchand âgé de
quarante cinq ans; et Jean Charles Laboulle, propriétaire âgé
de trente sept ans, tous habitants de cette Commune et
parents des Époux.

Après quoi moi jeune François Courant, maire et officier
Civil de la Commune de laudrie de Cabre ai prononcé au
nom de la loi que les dits Époux sont unis en mariage
d'ont après lecture du présent acte l'un avec l'autre à l'usage
de l'épouse. —

Le Comte fils Pierre Brande Epoux
Fischer

Je Marie Laboulle Courant

Table des actes de mariages
Contenus au présent Registre.



1813

Sous et prénoms
des mariés

Dates des actes

A.

Andrieux J^{re} & Marg^{te} Rigola 11 février 1813
Mambat J^{re} & Petronille Desjardins 22 juillet

B.

Deschamps Valentin & Marg^{te} Bouillat 11 janvier
Duvivier B^{re} & J^{re} Cramon 20 février
Dardet Math^{is} & J^{re} Sachore 27 février
Desjardins Christophe & Marie Desjardins 3 3^{bre}
Desjardins Christophe, Elisabeth Bouillat 26 juin

C.

Chaudru J^{re} & Marg^{te} Collin 24 9^{bre}
Cassignac armand, Elise Desjardins 1 avril

Clair & prénoms
Des mariés

Dates Des actes

D

Dupin Jean & J ^{ne} Marquet	21 Janvier 1813
Daillet J ^{ne} & Marie Ambaud	23 février
Denis Philippe & J^{ne} Bellat	27 février 2 8 lrs
Delaune Jean & J ^{ne} Bourdelain	16 avril
Dupou Jean & Marie Sallé	18 Juin

E

Ernot Pierre & J ^{ne} Rouen	1 ^{er} février
--------------------------------------	-------------------------

F

Faurean Jean & Marthe Rouen	25 août
Foutenan Ray ^d Elis. Ardouan	26 août

G

Grelard J ^{ne} & Anne Girard	9 Juin
---------------------------------------	--------

J

Jaubert J ^{ne} & Marg ^{te} irambert	24 juillet
---	------------

L

Labatut J ^{ne} & Pierre Berné	30 7 ^{bre}
Lacoste Jean & Marg ^{te} Elvès	13 février
Letourneau J ^{ne} & J ^{ne} Guisac	12 mai
Lapour J ^{ne} & Marie Aubert	3 juillet

Noms & prénoms des mariés

Dates des actes

M.

Mellier Christophe & Marg ^{te} Appert	11 Janvier 1813
Martin Joseph & Marg ^{te} Mallard	3 février
Meynard André & Anne Renard	17 juin
Morin D ^{ne} & Martine Guignon	10 juillet
Mittegrieu Pierre & Marie Coileau	15 juillet
Marcrois J ^{ne} & J ^{ne} Rigole	6 août
Mellier Ray ^d & Marie Rullier	20 x ^{te}

N.

Nadal N ^e & J ^{ne} Bournaud	3 août
---	--------

P.

Pleumieu J ^{ne} & J ^{ne} Durand	13 9 ^{bre}
Petit Pierre & Cath ^{re} Seynat	5 août

R.

Rigole Arnaud, & Marie Locare	7 9 ^{bre}
Rue Jean & Marie Aubert	24 9 ^{bre}
Reaud Jean & Marie Courbier	26 avril
Royer Genevill & Marie Jeuneau	9 juin

S.

Sacristain J ^{ne} & Marie Fontenay	9 juin
---	--------

T.

Tocard J ^{ne} & Marie Bédou	5 août
--------------------------------------	--------